



VOTRE AVIS COMPTE

Participez à la concertation public sur les

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ZAER

Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif Français de neutralité carbone en 2050. Or, conformément à la loi n°2023-175 du 11 mars 2023, dite loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables), **les communes du Royans Vercors** doivent, après consultation des habitants, proposer des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) envisagées sur leur territoire géographique, permettant notamment d'accélérer le délais d'instruction des futurs projets d'énergies renouvelables. Sur notre territoire ce sont principalement les toitures qui sont ciblées pour faciliter l'installation de panneaux photovoltaïque. Plus d'informations sur la note explicative des ZAER au lien suivant : <https://smallpdf.com/fr/file#s=8affbdc9-6dd3-4464-ab34-fc753ade2932>

Du 8 janvier au 4 février 2024

vous pouvez consulter ces zonages et donner votre avis

Deux manières de participer :

- 1. Dans votre mairie**, une consultation via un affichage cartographique et un registre permettra d'apporter votre avis sur ces zones.
- 2. En ligne**, en consultant la cartographie au lien suivant : <https://carto.parc-du-vercors.fr/> (en cliquant sur le premier onglet dans *Energie et Mobilité* puis en zoomant au moins à 1/50 000 sur votre commune)
Puis, en écrivant à l'adresse transition.ecologique@cc-royans-vercors.org pour donner votre avis.